



Credit automobile deces credit

Par milia, le 22/04/2010 à 18:57

Bonjour,

j'ai contracté un crédit automobile, j'étais l'emprunteur, mon ami le co-emprunteur, or celui-ci vient de deceder.

l'auto reviendrait donc en partie a moi et a la famille de celui-ci.

etant donne, que je ne peux faire seule financièrement a ce pret, j'ai du faire opposition; il se trouve que la famille doit signer aupres de la societe pour abandonner le pret en cours, car, elle n veut pas recuperer le credit or elle ne se deplace pas, n'entame aucune demarche pour me liberer.

que dois je faire?

comment pourrais je obliger la societe de credit a se retourner pas seulement contre moi mais contre la famille aussi car maintenant la famille et moi sommes lies par ce pret?

que dois je faire pour reglr ce litige a l'amiable contre le credit, je veux vendre le vehicule par le garage qui me l'a vendu mais il faut normalement la signature de la famille

g appris aussi que le garagiste a mis en vente l'auto, a t il le droit de faire ca sans l'accord de la famille et de moi meme?

mon ami n etait pas assure, moi si.